

La Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes recrute des **estimateurs de dégâts de gibier** pour compléter son équipe !

STATUT

Les estimateurs sont des travailleurs indépendants, nommés annuellement par le Préfet. Indemnités horaires et frais kilométriques versés 2 fois/an (juin et décembre).

MISSION

L'indemnisation des dégâts de grand gibier aux cultures est une mission de service public confiée aux Fédérations Départementales des Chasseurs (Art. R 426-13 du Code de l'Environnement).

Cette mission consiste à réaliser des estimations de surfaces à l'aide d'un drone et d'un logiciel de traitement et, d'établir des rendements des cultures endommagées par le grand gibier (cerf, sanglier, chevreuil). Elle consiste aussi à faire remonter les constats de dommages par les autres espèces à la FDC08.

FORMATION

La formation réglementaire et technique sera assurée par la Fédération Nationale des Chasseurs durant l'hiver 2025 (5 jours en visio). La formation de télépilote sera prise en charge par la FDC08.

PROFIL RECHERCHÉ

- Connaissance du milieu et techniques agricoles et de la chasse
- Capacités relationnelles
- Rigueur administrative
- Aisance avec les outils informatiques (tablettes, smartphones, télécommandes,....)

DISPONIBILITÉ ET MOBILITÉ

Missions potentiellement sur l'ensemble du département des Ardennes avec véhicule personnel. Disponibilité toute l'année mais pics d'activité avec disponibilité impérative :

- Prairies : du 15 mars au 1er juin
- Céréales à paille : du 1er juin au 15 juillet
- Maïs : du 15 août au 1er novembre

CANDIDATURE MOTIVÉE

à adresser au
Président de la FDC 08
M. Jean-Pol GAMBIER
avant le 31 octobre
2025 par courrier à la
FDC 08
ou par email :
acolson.fdc08@chasseurdefrance.com

Tél. : 03 24 59 85 22

